



Association Professionnelle
de Cosmétique Ecologique et Biologique

Projet COSM'N'PACK : Cosmébio expérimente la consigne en cosmétique BIO

Cosmébio - première association professionnelle à avoir encadré et structuré le marché français des cosmétiques naturels et bio – mène depuis 2020 un projet autour du réemploi des contenants de cosmétiques bio, financé avec l'ADEME / France Relance et la FabT.

Le 5 juin dernier, il est entré en phase d'expérimentation en région Auvergne Rhône-Alpes, pour un bilan projeté en avril 2024. L'objectif : prouver que la réutilisation des contenants en cosmétique est possible et mettre à disposition des industriels un modèle de filière à adopter.

Décryptage d'un projet engagé et ambitieux

La genèse du projet prend forme en 2020, sous l'impulsion-même des marques adhérentes de Cosmébio. Elles dressent un constat commun : les consommateurs et distributeurs leur réclament des alternatives aux emballages plastiques. Problème : la majorité ne bénéficie pas d'aides pour la substitution de leurs emballages plastiques et ne savent pas comment entamer cette transition.

C'est pourquoi un groupe de travail composé d'adhérents de Cosmébio est formé pour initier un projet de réemploi des contenants cosmétiques bio. Celui-ci se rapproche des différents acteurs du secteur du réemploi pour définir des axes de travail.

→ Analyse de cycle de vie

Pour définir à l'aide d'une analyse de cycle de vie les différents impacts environnementaux du scénario de réemploi imaginé par Cosmébio, l'entreprise *Panabee*, spécialisée dans la coordination de projets éco-innovants, est approchée. L'objectif commun est de prouver la valeur ajoutée de la consigne versus une fin de vie conventionnelle.

→ Laver les contenants cosmétiques

Ma bouteille s'appelle reviens, laveur situé à quelques kilomètres des locaux de Cosmébio, accepte le défi de laver les contenants cosmétiques bio. 24 packs différents sont testés afin d'établir un état des lieux « pratique » des possibilités de nettoyage des contenants cosmétiques bio actuellement non considérés comme réemployables.

Le déroulé du projet Cosm'N'pack en deux phases :

1. Une phase exploratoire

Recherche documentaire, sélection des packs à étudier, tests de lavage. Tous ces premiers éléments sont compilés dans une synthèse.

2. Une phase expérimentale

Une expérimentation en conditions réelles pour mimer la boucle de réemploi en cosmétique est lancée sur la région Auvergne Rhône-Alpes (où est basée l'équipe opérationnelle de l'association).

L'étape cruciale de l'expérimentation en conditions réelles, en détails

Cette deuxième partie du projet a pour objectif de répondre à plusieurs questions : *Combien de contenants peuvent être ramenés par mois ? Dans quel état ? Combien de temps après achat ? Comment se passe la logistique avec les magasins ? Comment réagissent les consommateurs ? Et surtout le réemploi est-il viable pour le secteur de la cosmétique bio ?*

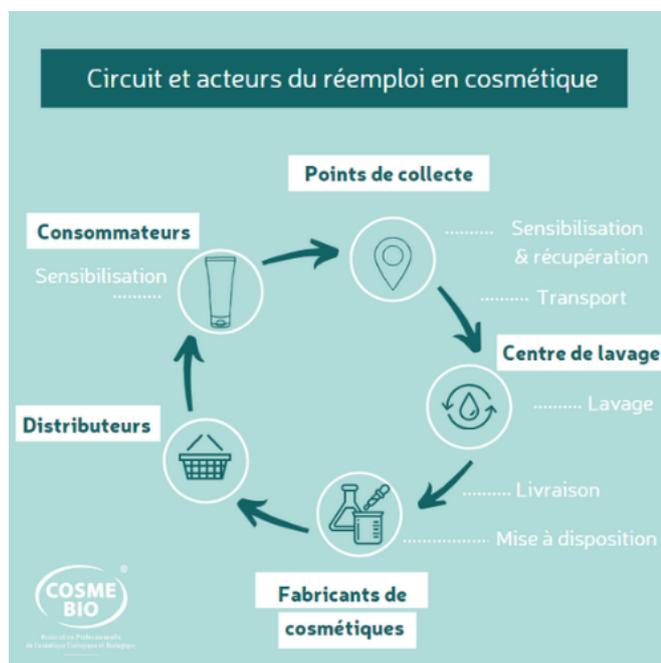
Pour cela, **Cosmébio a mobilisé plusieurs acteurs** : Biocoop et La Vie Claire, enseignes spécialistes de la bio et présentes en région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que plusieurs magasins indépendants. Chacun des 68 points de vente s'est engagé dans cette phase de tests pour une durée d'un an.

Une expérimentation similaire a été lancée dans la boutique Aromazone de Lyon dans la foulée et l'expérimentation en pharmacie sera lancée en septembre 2023.

En rayons, 200 produits sélectionnés pour l'expérimentation, issus des 13 marques adhérentes à Cosmébio volontaires, sont identifiés par le logo du projet « **Ramenez-moi en magasin** ». Le consommateur, sensibilisé par une communication forte, peut ainsi participer en toute conscience au projet Cosm'N'pack et ramener en points de collecte le contenant de son produit de beauté bio.

« Cette deuxième étape, lancée en juin dernier, est cruciale : c'est l'occasion de vérifier l'intérêt économique et écologique de la consigne, comme solution à la fin de vie classique des contenants de produits de beauté bio. Si le projet est concluant, Cosmébio éditera un guide du réemploi, intégrant les pistes concrétisées et validées ; il sera à disposition des industriels désireux de mettre en place une filière adaptée. »

Damien Sineau, Président de Cosmébio



À propos de Cosmébio

Présidée par Damien Sineau, Cosmébio est l'association française de la Cosmétique bio. Elle a vu le jour en 2002 et réunit aujourd'hui plus de 560 sociétés. Toutes s'engagent à respecter les principes du Manifeste Cosmébio. Les garanties du label Cosmébio concernent chaque étape du cycle de vie d'un cosmétique : origine des matières premières, pour encourager un approvisionnement éthique et durable ; procédé de transformation doux et non polluant ; fabrication du produit fini (composition propre, emballage, stockage) ; étiquetage transparent et communication responsable. Un contrôle par un certificateur indépendant est obligatoire chaque année pour vérifier la conformité des produits avec tous les critères du label. Environ 16 000 produits et 750 marques sont actuellement concernés par ce label.

Contacts presse : Agence Grenadine

Laurane Froment [-laurane@grenadine-rp.com](mailto:laurane@grenadine-rp.com)

Marine Beaulieu [-marine.beaulieu@grenadine-rp.com](mailto:marine.beaulieu@grenadine-rp.com)